



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Réunion du jeudi 22 janvier 2026

PV n°19 – Saison 2025/2026

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 80 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : MM. José Roméro, José De Jesus, Louis Finance

Excusée : Mme Christelle Schroder

Contrôle des feuilles de matchs.

Information générale

Les matchs de coupes non joués les 17 et 18 janvier 2026 ont été reportés au 14 et 15 février 2026.

Pour toutes les coupes Intersport Séniors, le prochain tour aura lieu le 14 et 15 mars 2026.

Les matchs de championnat non joués les 17 et 18 janvier, ont été de nouveau programmés, vous trouverez les dates sur le site du District et footclubs.

Rappel : La commission peut inverser un match si l'équipe qui reçoit n'a pas de terrain de repli, y compris sur la phase retour, article 11 « terrains impraticables » des règlements sportifs du District.

Si le mauvais temps venait à perdurer et au vu du nombre de matchs en retards, la Commission se verrait dans l'obligation de faire jouer des matchs le mercredi soir lorsque cela sera possible.

Coupe des Réserves Intersport Agen Boé

Forfait

Match n°55266420 BEAUPUY 2 – MARMANDE 2 du 17.01.2026 à 20h00

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de BEAUPUY 2, l'équipe de MARMANDE 2 est qualifiée pour le tour suivant.

L'équipe de BEAUPUY ne participera pas à la coupe J.F ZANARDO.

Coupe des Réserves Intersport Agen Boé

Forfait

Match n°55266419 OS AGENAIS 2 – MARCELLUS 2 du 18.01.2026 à 15h00

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de MARCELLUS 2, l'équipe de l'OS AGENAIS 2 est qualifiée pour le tour suivant.

L'équipe de MARCELLUS 2 ne participera pas à la coupe J.F.ZANARDO.

Le Président

J. Roméro